



# Quoi de neuf SYNDICAL

SECTION SYNDICALE CNT DES MASSUES - Croix Rouge Française  
Permanences : Tous les mardis, de 13h30 à 15h au Local Syndical  
[cnt@cmcr-massues.com](mailto:cnt@cmcr-massues.com)

## Droit du travail et Management façon Croix-Rouge

Depuis plusieurs mois, les convocations par lettres recommandées pleuvent...

Il semblerait que cela soit la réponse trouvée par la Croix-Rouge aux difficultés rencontrées par les salariés.

Il est évident, que quel que soit les excuses que l'on peut nous donner, la conjoncture, la crise, l'âge du capitaine... Venir travailler aux Massues est de plus en plus difficile pour le personnel. Les conditions de travail se sont dégradées.

Faire plus avec moins, concrètement ;

- Plus de remplacement sur l'ensemble des congés
- Gèle de l'ensemble des postes fonctions supports
- Heures supplémentaires, pas toujours récupérées et/ou payées avec la majoration
- ...

Les salaires sont au plus bas. L'établissement fait de bons résultats, aucun déficit et même une fin d'exercice positif pour l'année 2014. Le retour pour les salariés : Aucun !!

Ah si pardon, on nous a rendu notre journée dite de Solidarité, journée que nous avons perdue depuis notre rachat par la Croix-Rouge.

Et les plus petits salaires ont reçu une prime mirifique de 50 euros !!

Sans oublier, notre colossale revalorisation salariale de 0,01 point !!

Dans le même temps la Croix-Rouge embauche des cadres par centaines, on ne se sait où, pour faire on ne sait quoi !!

Le personnel ne va pas bien !!

Et voilà ce que propose la Croix rouge pour répondre à ce malaise, qui engendre des comportements inadéquats :

- **Management agressif**
- **Condition de travail dégradées**
- **Salaires au plus bas**

Les résultats de cette politique managériale sont, l'augmentation des arrêts, des départs, de la violence, ...

**Il est temps que cela cesse !!**

La Croix-Rouge est actuellement prise dans la tourmente pour plusieurs infractions au Code du travail.

L'Inspection du Travail a rappelé à l'ordre l'association pour une organisation du travail « illégale » et « pathogène ». Elle a recensé notamment plus de 3300 dépassements de la durée quotidienne du travail, ce qui engendrerait une « dette » de 11 millions d'Euros.

Et oui, cette « association magnifique, qui est mobilisée pour améliorer la qualité de nos missions », (*cf Mme Roquette article le monde.fr du 2 juin 2015*), ne respecte pas le droit du travail !

De plus, par son management sourd et brutal, elle ressemble de plus en plus à ces entreprises dirigées par des patrons voyous au service de la rentabilité.

Elle ne recule devant rien. Elle va même jusqu'à prendre un rendez-vous avec le Ministère du travail pour « apporter des réponses efficaces et durables à cette question liée à la spécificité de nos missions » (*cf Communiqué de presse de la Croix rouge du 31 Mai 2015*)

Cela sous-entend que la Croix-Rouge demande une dérogation officielle au code du Travail, qui ferait de nous des « sous-salariés » !

La CNT appelle donc, à une journée de grève et de mobilisation le 25 Juin, en s'appuyant sur la journée d'action nationale dans la Santé. Rejoignons le mouvement, refusons la fatalité, faisons entendre nos revendications :

- Augmentation des Salaires, par une répartition plus juste des richesses
  - Amélioration des conditions de travail
  - Arrêt immédiat du management sourd et brutal
- Et plus localement
- Une réelle transparence sur le projet de Regroupement
  - Une véritable prise en compte des retours des salariés travaillant, eux, sur le terrain.

Toutes et tous en grève  
le jeudi 25 Juin  
MANIFESTATION 11h  
place d'Arsonval (métro Grange Blanche, HEH)  
en Direction de l'ARS



# **La Santé n'est pas à vendre !**

## **Nous ne sommes pas une marchandise !**

Les Agences régionales de santé (ARS) viennent de recevoir les instructions concernant le plan d'économies de 3 milliards d'euros à réaliser sur les établissements de santé jusqu'en 2017.

Cela suffit !

Il faut mettre un terme à cette politique de baisse des dépenses publiques, il faut mettre un coup d'arrêt aux suppressions de postes, à la dégradation des conditions de travail dans nos établissements et services, au gel des salaires et rémunérations et à la dégradation du service public.

Malgré le boycott des médias, la grève interprofessionnelle du 9 avril, réunissant près de 300 000 manifestants, pour le retrait du Pacte de responsabilité, de la loi Macron et du projet de loi Santé, a été un succès.

Au lendemain du 9 avril, le gouvernement a annoncé une nouvelle baisse de l'ONDAM (objectif national des dépenses d'assurance maladie), c'est à dire des crédits pour la santé et l'assurance maladie. Ces mesures d'austérité s'ajoutent au plan d'économies de 3 milliards déjà décidées.

Parallèlement, le projet de loi Touraine de « modernisation de la santé » voté le 10 avril en première lecture, rend obligatoire l'adhésion pour tous les hôpitaux à un groupement hospitalier de territoire (GHT), prélude à la fusion des hôpitaux publics entre eux, mais aussi avec le secteur privé, et à la suppression massive de postes dans le service public hospitalier.

La réforme territoriale, renforce l'offensive contre les professionnels et leur métier. Dans le même temps, les fédérations patronales du secteur social s'attaquent aux conventions collectives. C'est l'ensemble du secteur sanitaire, social et médico-social qui est attaqué, au nom de la réduction des dépenses publiques et la baisse du coût du travail, imposées par le pacte de responsabilité.

Personne ne s'y trompe, c'est bien l'expression de la politique d'austérité du gouvernement et l'application du pacte de responsabilité dont il s'agit.

Les passages en force, des ministères, des employeurs, ARS responsables hospitaliers ne font que renforcer la colère des salariés qui rejettent massivement toutes les mesures d'austérité qui dégradent leurs conditions de travail et leur qualité de vie.

Ensemble, salariés de la santé, de l'action sociale et du médico-social nous disons ça suffit !

Tous en grève et en manifestations le 25 juin 2015 pour exiger :

- le retrait du pacte de responsabilité et du projet de loi « santé »,
- l'arrêt des fermetures de lits, de services et d'établissements,
- l'abandon de toutes les mesures d'économies qui asphyxient les établissements et les services
- le maintien de tous les postes et l'embauche d'effectifs qualifiés en mesure de répondre aux besoins de la population avec des conditions de travail décentes, et le maintien des jours RTT,
- la défense et l'amélioration de nos garanties collectives, des droits statutaires et conventionnels de la BASS,



*Un rappel des conditions du droit de grève ou « comment faire grève en toute quiétude » est affiché sur le panneau syndical de la CNT (vers le CE)*